

## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 18 février 2014  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

---

### **Sont présents :**

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Richard Burcombe, maire de	Lac-Brome
	Louis Dandenault, maire de	Sutton
	Normand Delisle, maire de	Brigham
	Jacques Ducharme, maire de	Frelighsburg
	Josef Hüsler, maire de	Farnham
	Pierre Janecek, maire de	Dunham
	Luc Gnocchini, représentant de	Bedford (V)
	Robert Nadeau, maire d'	Abercorn
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de	Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse de	East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
Mme	Lucille Robert, représentante de	Cowansville
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire de	Brome
Mme	Claudia Morlot, représentante de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire de	Bedford (CT)
	Ronald Stewart, représentant de	Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fautoux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2014
4. Actualités du CLD :
  - 4.1. Présentation des Fonds locaux (FLI; FLS), par Monsieur Justin Francis, conseiller industriel et analyste financier du CLD
  - 4.2. Fonds culturel – financement des projets
5. Rapport du comité transport collectif et adapté du 12 février :
6. Rapport du comité d'aménagement du 12 février :
  - 6.1. Recommandation d'adoption du règlement 03-0214 modifiant le RCI 03-0513 afin d'inclure les 17 îlots déstructurés exclus;
  - 6.2. Pépinière de bandes riveraines- distribution 2014 et pour années futures
  - 6.3. Demande d'appui aux projets présentés à la CRÉ Montérégie est par l'AFM dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF)
  - 6.4. Demande d'avis à la CPTAQ – Bromont
  - 6.5. Certificats de conformité :
    - 6.5.1. Règlement 449 – Farnham (zonage - conforme)
    - 6.5.2. Règlement 374-13– Notre-Dame-de-Stanbridge (lotissement - conforme)
    - 6.5.3. Règlement 373-13– Notre-Dame-de-Stanbridge (zonage - conforme)
  - 6.6. Confirmation de conformité: Règlements 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08-0813, et 09-0813 – Pike River (refonte règlementaire)
  - 6.7. Renouvellement adhésion- Solidarité rurale: 250 \$
  - 6.8. Gala des agricultrices – demande de commandite
7. Information concernant la Politique de sécurité civile
8. Compte rendu de l'appel d'offres pour le mandat d'accompagnement dans le cadre de la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
9. PIIRL : Demande au MTQ pour une prolongation de mandat pour la réalisation du Plan

10. Rapport du comité des cours d'eau du 11 février :
  - 10.1. Nomination pour la Branche 2 du cours d'eau Morpions et les Branches 4 et 5 du cours d'eau Dextrase à Saint-Ignace-de-Stanbridge
  - 10.2. Entente relative à la gestion des travaux dans le cours d'eau St-Alphonse avec la MRC de La Haute-Yamaska
  - 10.3. Déréglementation de cours d'eau :
    - 10.3.1. Bureau des délégués – règlement BD-01-0314 modifiant le règlement 182 relatif au cours d'eau Morpions et ses branches
    - 10.3.2. Avis de motion – règlement 04-0414 modifiant le règlement 199 relatif à la branche 40 du cours d'eau Morpions
  - 10.4. Demande d'aménagement de cours d'eau – lac artificiel lot 3 167 105 à Bromont
  - 10.5. Demande d'aménagement de cours d'eau – protection du pipe-line dans le ruisseau North Sutton
  - 10.6. Projet verdissement des travaux d'entretien de cours d'eau agricole – signature d'une entente avec le Dura-Club inc.
  - 10.7. Regroupement des acteurs municipaux de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska (RAME-Yamaska) – participation au comité directeur
  - 10.8. Autorisation de paiement – travaux dans la branche 37A du cours d'eau Morpions
11. Rapport du comité des carrières et sablières du 4 février :
  - 11.1. Médiation MRC de La Haute-Yamaska : Paiement des honoraires professionnels
  - 11.2. Bricon : Paiement des honoraires professionnels
  - 11.3. Autorisation d'entamer des négociations avec la municipalité d'Ange-Gardien
  - 11.4. Autorisation d'entamer le processus d'appel d'offres pour un relevé topographique aérien LIDAR
12. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 5 février :
13. Rapport du comité de sécurité publique du 13 février :
  - 13.1. Présentation du Rapport bimestriel de décembre et janvier, suivi des requêtes, du PARL et des effectifs des derniers mois
  - 13.2. Adoption du PARL 2014-2015
  - 13.3. Avancement du projet de nouveau poste de police
14. Rapport du comité administratif du 5 février :
  - 14.1. Compte à payer
  - 14.2. Colloque de la CSVDC sur la gouvernance
  - 14.3. Invitation de la CSVDC aux municipalités pour la réussite scolaire
  - 14.4. Autorisation de signature de l'entente concernant la gestion du CLD de Brome-Missisquoi
15. Autorisation de signature de l'Avenant à l'Entente de gestion MRC-MAMROT, approbation des attentes 2014 et approbation du rapport sur l'état d'avancement des attentes 2013
16. Nomination du fonctionnaire désigné aux fins de signature de l'Entente d'épandage dans le cadre de la pépinière de bande riveraine
17. Plan de lutte à la pauvreté (PARSIS) : avancement du dossier
18. Séance du conseil du 18 mars : 5 à 7 avec les dirigeants de l'UPA de Brome-Missisquoi
19. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour février et mars
20. Correspondance
21. Questions diverses :
22. Deuxième période de questions du public
23. Levée de la séance

---

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

51-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU  
 APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Denis Dumouchel, citoyen de la ville de Dunham, s'adresse aux maires à titre de représentant d'un groupe de citoyens concernant le projet de recyclage d'automobiles à Dunham. Notamment, des préoccupations au niveau des préjudices potentiels portant sur la santé et sur les conséquences environnementales sont énoncées. Monsieur Dumouchel dépose une pétition au conseil des maires.

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

52-0214

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2014 tel que rédigé.

**Note :** *Monsieur Jacques Ducharme, maire de Frelighsburg, s'oppose à l'adoption du procès-verbal du 21 janvier en raison de la résolution 24-0114, par laquelle il fut résolu de ne pas financer le projet « Agent de développement pour revitaliser Frelighsburg ». Monsieur Ducharme prétend qu'il y eu des irrégularités commises relativement à ce dossier et propose qu'un comité formé de maires et de personnes externes soit constitué afin de réviser les critères et le processus de cette décision. La proposition de Monsieur Ducharme n'est pas appuyée.*

*Monsieur Ducharme fait également valoir, en faisant référence à un article du journal « Le Guide », qu'il s'oppose au lobbyisme pour le projet d'usine de biométhanisation de la RIEDSBM, puisque le projet est « mal ficelé ».*

**ADOPTÉ**

## AUTORISATION DE FINANCEMENT DES PROJETS CULTURELS 2014

53-0214

**CONSIDÉRANT** que 18 projets ont été déposés à l'appel de projets du fonds culturel totalisant une demande globale de 52 810 \$;

**CONSIDÉRANT** que le montant disponible du fonds culturel cette année est de 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le jury de sélection a évalué les projets selon les priorités établies par le comité culturel apportant donc une attention particulière aux projets notamment (i) qui sont en lien avec une ou plusieurs des six orientations de la politique culturelle; (ii) qui suscitent une vitrine pour les artistes ou pour le patrimoine de Brome-Missisquoi et (iii) qui impliquent une collaboration artistique ou administrative entre plusieurs intervenants du milieu culturel de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que deux projets, soit *Pommiers en fleurs* et *House Play Readings*, ont été retenus par le jury de sélection, mais ne sont pas constituées en OBNL;

**CONSIDÉRANT** que le comité culturel recommande le financement de neuf (9) projets en tout;

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU**

D'autoriser le financement des neuf (9) projets suivants par le biais du Fonds culturel.

D'autoriser le financement des projets *Pommiers en fleurs* et *House Play Readings* conditionnellement à ce que les promoteurs de ces projets identifient des organismes fiduciaires pour leurs projets respectifs et ce, avant le 18 mars 2014;

FONDS CULTUREL 2014 Projets et descriptions	Lieu	Valeur totale du projet	Montant demandé	Montant accordé
<b>Chroniques de villages</b> Cinq réalisateurs de la région tournent un court-métrage dans leur village en mettant la ruralité au Coeur de leur histoire. Ils s'inspirent d'un personnage, d'un lieu, d'un sujet qui nous montre la couleur de leur village. .	St-Armand, Dunham, Sutton, Knowlton, Bromont, Waterloo, Potton	34 500 \$	4 000 \$	3 000 \$
<b>House Play Readings</b> Les 'Lectures Maison' sont accueillies par des membres de la communauté dans leurs maisons, où amis et connaissances sont invités à entendre une lecture-spectacle soit d'une pièce publiée ou un nouveau travail d'un auteur professionnel.	Knowlton, Iron Hill, Bromont, Sutton	9 350 \$	3 160 \$	2 300 \$

FONDS CULTUREL 2014 Projets et descriptions	Lieu	Valeur totale du projet	Montant demandé	Montant accordé
<b>Nature &amp; création</b> La 14 <sup>e</sup> édition de Nature et création présentera 200 sculptures, petites et monumentales, œuvrent de 80 sculpteurs.	Dunham	44 525 \$	3 325 \$	2 000 \$
<b>Pommiers en fleurs</b> Un rassemblement collectif, convivial et d'implication citoyenne afin de souligner la floraison des pommiers: danse, musique, photo, dégustations, bal populaire.	Frelighsburg	6 567 \$	2 517 \$	1 900 \$
<b>Festival de violon traditionnel</b> Festival de musique axé sur le violon traditionnel québécois et appalachien.	Sutton	27 300 \$	2 300 \$	1 500 \$
<b>Tour des arts 26<sup>e</sup></b> (métiers d'art, arts visuels) 26 <sup>e</sup> anniversaire de cette série de visites d'ateliers d'artistes.	Sutton, Lac-Brome, Abercorn, Bolton-West, Brome	120 400 \$	4 000 \$	1 300 \$
<b>JAMM</b> (Jardin des arts et musique du monde)	Dunham	30 290 \$	2 163 \$	1 200 \$
<b>Roche-papier-ciseaux</b> (métiers d'art) 4 <sup>e</sup> Salon des métiers d'art au Centre culturel St-John.	Bromont	38 900 \$	4 000 \$	1 000 \$
<b>Indexation des archives</b> (Patrimoine) Société Héritage Sutton effectuera l'indexation des archives des familles Griggs et Degens, pionnières de la région.	Sutton	2 675 \$	1 075 \$	800 \$
<b>Valeur des projets</b>		<b>314 507 \$</b>		
<b>Montant total demandé</b>			<b>26 540 \$</b>	
<b>Montant total accordé</b>				<b>15 000 \$</b>

De refuser, pour le moment, le financement pour les projets suivants :

Projets refusés	Lieu	Motifs du refus :
Bromont en Art	Bromont	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'artistes de la MRC BM pas clair;</li> <li>Pas de liste d'artistes.</li> </ul>
Three Pines	Frelighsburg	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de lettres d'appui;</li> <li>Pas de liste d'artistes confirmés;</li> <li>Pas de lettre de Louise Penny.</li> </ul>
ZOOM	Cowansville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas suffisamment d'appui de partenaires;</li> <li>Méthodes de mise en valeur pas assez définies.</li> </ul>
Rue des Arts	Bromont	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget reflète plus le fonctionnement annuel de l'entreprise que le projet;</li> <li>Utilisation des argents du FC pas identifiée.</li> </ul>
Art-Expression Abercorn	Abercorn	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de lettres d'appui;</li> <li>Seulement un artiste impliqué;</li> <li>Méthodes de promotion limitées.</li> </ul>
À vos plumes	Cowansville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de partenaires / lettres d'appui ex. : ville;</li> <li>Pas d'autres revenus ex. : frais d'entrée, commandites.</li> </ul>
Acoustic Village	Lac-Brome	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montage budgétaire pas complet et difficile à suivre;</li> <li>Pas de lettres d'appui.</li> </ul>
Rendez-vous avec l'histoire	Bedford	<ul style="list-style-type: none"> <li>La méthodologie du projet n'est pas assez définie;</li> <li>Mise en valeur / promotion du projet est faible.</li> </ul>
Artiste en résidence	Bromont	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'artiste choisie pour le projet est déjà impliquée dans l'organisme et y loue déjà un espace.</li> <li>Pas d'info sur le processus de l'appel de candidature</li> </ul>

**ADOPTÉ**

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-0214 MODIFIANT LE RCI 03-0513 AFIN D'INCLURE LES 17 ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS EXCLUS**

54-0214

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a rendu la décision numéro 372362 le 11 avril 2012 acceptant la demande à portée collective (art. 59 volet 1) déposée par la MRC pour l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente reconnaissant ainsi l'existence de 207 îlots déstructurés;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté le règlement de contrôle intérimaire de deuxième remplacement numéro 03-0513, remplaçant le règlement de contrôle intérimaire de remplacement 02-0113 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente en y intégrant 189 des 207 îlots déstructurés visés dans la décision numéro 372362 de la CPTAQ rendue le 11 avril 2012 et en y interdisant l'émission de permis dans les 18 îlots déstructurés non inclus audit règlement de contrôle intérimaire;

**CONSIDÉRANT** que les 18 îlots exclus ont été revus par la MRC et les différents partenaires impliqués et que 17 d'entre eux ont été retenus;

**CONSIDÉRANT** que par le biais du présent règlement 03-0214, le conseil des maires souhaite procéder à l'intégration de ces 17 îlots déstructurés au RCI d'origine numéro 03-0513 en plus de procéder à la modification de certains passages afin de rectifier quelques incohérences d'application;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement 03-0214 modifiant le règlement de contrôle intérimaire de deuxième remplacement numéro 03-0513, remplaçant le règlement de contrôle intérimaire de remplacement 02-0113 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente en y intégrant 17 îlots déstructurés qui avait été exclus de la façon suivante, le tout, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

## **PÉPINIÈRE DE BANDES RIVERAINES- DISTRIBUTION 2014 ET ANNÉES FUTURES**

### **• État de la situation en 2014**

- > **15 500** arbustes devront être distribués :
  - > Seule la Ville de Bedford a réservé des arbustes;
  - > Plantation par un OBV (à Saint-Armand) : **3 200 arbustes**;
  - > Travaux de cours d'eau (MRC+Dura Club): 5 100 arbustes;
  - > 2 660 arbustes achetés milieu municipal hors BM.
- > **Actuellement, 3 000 arbustes n'ont pas trouvé preneurs = déficit de 6 390 \$** si non placés;

Le comité consultatif d'aménagement fait appel aux municipalités, sur une base volontaire, de se porter acquéreur d'arbustes. Ainsi, une correspondance sera acheminée prochainement à l'ensemble des municipalités afin que chaque conseil municipal puisse se prononcer **avant le 9 avril 2014** quant aux quantités et essences qu'il souhaite acquérir.

## **DEMANDE D'APPUI AUX PROJETS PRÉSENTÉS À LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST PAR L'AFM DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER (PDRF)**

55-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR CLAUDIA MORLOT  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer les trois (3) projets suivants présentés à la CRÉ Montérégie Est par l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF) :

- 1) Rencontres de propriétaires et sensibilisation à la mise en valeur et à la protection des boisés;

- 2) Intégration de l'approche écosystémique dans l'aménagement de la forêt de la Montérégie Est;
- 3) Unité de transfert des connaissances forestières de la Montérégie : Activités d'information et de sensibilisation à la mise en valeur et à la protection des ressources du milieu forestier (UTCF).

D'autoriser le directeur général, ou en son absence, le directeur général adjoint à signifier l'appui de la MRC Brome-Missisquoi (par le biais d'une lettre d'appui) aux 3 projets présentés à la CRÉ Montérégie Est par l'Agence Forestière de la Montérégie dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF).

**ADOPTÉ**

#### **DEMANDE À LA CPTAQ – VILLE DE BROMONT (DOSSIER 405602)**

56-0214

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 10 février 2014 une correspondance afin d'appuyer une nouvelle demande relativement au dossier 405602;

**CONSIDÉRANT** que dans sa demande d'origine au dossier 405602 la Ville de Bromont a omis d'y inclure les lots enclavés 2 929 862 et 2 929 865 et que Monsieur Lombart souhaite céder à la Ville lesdits lots (environ 6 422 m<sup>2</sup>);

**CONSIDÉRANT** que ce projet aura pour conséquence d'agrandir et de consolider l'entreprise agricole de Monsieur Lombart;

**CONSIDÉRANT** que ce projet ne peut être réalisé ailleurs sur le territoire de la Ville de Bromont car il vise à protéger l'habitat de la tortue des bois une espèce désignée vulnérable au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'affectera pas davantage les activités agricoles effectuées à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska autorise les activités relatives à la conservation du milieu naturel comme activités d'occupation marginale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande concernant les lots 2 929 862 et 2 929 865, déposée par la Ville de Bromont, auprès de la CPTAQ pour des fins d'aliénation et d'utilisation à des fins agricoles en indiquant à la CPTAQ que cette demande est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire de la MRC de La Haute-Yamaska.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 449 - FARNHAM**

57-0214

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 24 janvier 2014 son règlement 449;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 171 vise à ajouter des dispositions afin d'encadrer les boîtes de dons caritatifs sur le territoire de la ville de Farnham;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 449 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ:**  
**RÈGLEMENT 374-13– NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

58-0214

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 4 février 2014 son règlement 374-13;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **lotissement** numéro 316 08 vise à intégrer des dispositions applicables aux îlots déstructurés issus du RCI 03-0513 (Décision CPTAQ 372362) ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND**  
**APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN**  
**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 374-13 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ:**  
**RÈGLEMENT 373-13– NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

59-0214

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 4 février 2014 son règlement 373-13;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 315 08 vise à intégrer les dispositions applicables aux îlots déstructurés issus du RCI 03-0513 (Décision CPTAQ 372362) ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX**  
**APPUYÉ PAR DONALD BADGER**  
**ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 373-13 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

**CONFIRMATION DE CONFORMITÉ:**  
**RÈGLEMENTS 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08-0813 ET 09-0813–PIKE RIVER**

60-0214

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pike-River a transmis à la MRC le 20 janvier 2014 les règlements numéro 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08-0813 et 09-0813;

**CONSIDÉRANT** que les règlements 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08-0813, et 09-0813, visent respectivement une refonte réglementaire afin d'assurer la concordance des règlements suivants au schéma d'aménagement :

**Plan d'urbanisme** (04-0813); **Zonage** (05-0813); **Construction** (06-0813);  
**Lotissement** (07-0813); **Conditions émission permis de construction** (08-0813) et **Permis et certificats** (09-0813);

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDIA MORLOT**  
**APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK**  
**ET RÉSOLU:**

D'émettre une confirmation de conformité à l'égard des règlements numéros 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08-0813, et 09-0813 de la municipalité de Pike-River, lesquels sont déclarés **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ**

## **FORMATIONS SUR LA LPTAA**

Madame Grimard informe les maires d'une formation visant l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) adressée aux élus et aux employés municipaux concernés (le personnel technique). Les formations seraient adaptées en fonction des deux clientèles et des besoins du milieu.

La MRC fera parvenir un sondage à l'ensemble des municipalités afin de connaître l'intérêt des élus et du personnel technique à suivre une telle formation. Madame Cécile Demers, formatrice de Cd Urbanistes, propose la tarification suivante :

- Pour les élus municipaux : 1 journée (4 400 \$) ou demi-journée (3 900 \$);
- Pour le personnel technique: 1 journée = 4 000 \$.

Si le nombre de participants s'avère suffisant, la MRC pourra tenir une telle formation.

## **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUPRÈS DE SOLIDARITÉ RURALE**

61-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR CLAUDIA MORLOT  
ET RÉSOLU:**

De renouveler l'adhésion auprès de Solidarité rurale au montant de 250 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

## **GALA DES AGRICULTRICES – COMMANDITE**

62-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'acheter une table, conjointement avec le CLD, lors du Gala des agricultrices le samedi 26 avril prochain au coût de 575 \$ / table.

De nommer les deux (2) représentants de la MRC, accompagnés de leur conjoint(e), lors de la prochaine séance du conseil, une fois que la nomination des candidates de notre MRC sera connue.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

## **POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE**

Monsieur Francis Dorion informe les maires du lancement de la nouvelle politique québécoise en matière de sécurité publique.

## **COMPTE RENDU DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

Monsieur Francis Dorion informe les maires qu'aucune soumission ne fut déposée dans le cadre de l'appel d'offres relativement au mandat d'accompagnement dans le cadre de la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). La MRC informera le ministère des Transports de la problématique rencontrée.

## **DEMANDE FORMULÉE AU MTQ POUR UNE PROLONGATION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

63-0214

**CONSIDÉRANT** que le 2 août 2013, le ministre des Transports, Monsieur Sylvain Gaudreault a octroyé à la MRC Brome-Missisquoi une subvention au démarrage pour le programme *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL);

**CONSIDÉRANT** que cette subvention doit servir à établir le portrait préliminaire du réseau routier local et d'adjoindre à la MRC les services de professionnels en transport pour l'accompagnement d'élaboration du PIIRL;



**CONSIDÉRANT** qu'à l'automne 2103, l'appel de candidature visant l'embauche d'un professionnel en infrastructures routières, lancé par la MRC s'est avéré non concluant, étant donné la faible qualification des candidats en liste;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé en janvier 2014 à un appel d'offres visant un mandat d'accompagnement pour la réalisation du PIIRL et que 12 soumissionnaires ont été invités à y participer;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun soumissionnaire n'a déposé d'offre à la date limite du 17 février dernier et que plusieurs d'entre eux désirent davantage appliquer pour le mandat d'élaboration du PIIRL;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU  
ET RÉSOLU:**

De demander au Ministère des Transports du Québec de prolonger de 6 mois le mandat pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

**ADOPTÉ**

**NOMINATION – BRANCHE 2 DU COURS D'EAU MORPIONS  
ET BRANCHES 4 ET 5 DU COURS D'EAU DEXTRASE**

64-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR RONALD STEWARD  
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge relativement à la branche 2 du cours d'eau Morpions et aux branches 4 et 5 du cours d'eau Dextrase, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 3 195 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

Le tracé du bassin versant, le calcul des superficies contributives, la répartition du coût au prorata des superficies contributives, l'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectués par le personnel de la MRC et le temps alloué spécifiquement à ces tâches sera facturé au projet, conformément au règlement de tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES  
TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU ST-ALPHONSE  
AVEC LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

65-0214

**CONSIDÉRANT** que le cours d'eau St-Alphonse est un cours d'eau sous la compétence commune des MRC de La Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**CONSIDÉRANT** qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées ;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont requis dans la partie amont du cours d'eau St-Alphonse, et que le bassin versant des travaux est entièrement situé sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, l'Entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Yamaska afin de confier à la MRC de La Haute-Yamaska la gestion des travaux de nettoyage, d'entretien ou d'aménagement requis dans le cours d'eau St-Alphonse pour donner suite à la demande d'intervention.

**ADOPTÉ**

**DÉRÉGLEMENTATION DE COURS D'EAU : BUREAU DES DÉLÉGUÉS –  
RÈGLEMENT BD-01-0314 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 182 RELATIF AU COURS  
D'EAU MORPIONS ET SES BRANCHES**

66-0214

**CONSIDÉRANT** la demande de déréglementation visant la branche 66 du cours d'eau Morpions, laquelle est appuyée par la municipalité concernée, soit Notre-Dame-de-Stanbridge, et par tous les propriétaires situés dans le bassin versant du cours d'eau visé;

**CONSIDÉRANT** que ladite branche 66 du cours d'eau Morpions ne peut être considérée un « *cours d'eau* » au sens de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, pour les motifs suivants : (i) la branche 66 n'existe qu'en raison d'une intervention humaine; (ii) elle n'est utilisée qu'à des fins de drainage et (iii) son bassin versant est inférieur à 100 hectares;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adopter un règlement modifiant le *Règlement 182 relatif au cours d'eau Morpions et ses branches*, afin d'y abroger la branche 66 du cours d'eau Morpions;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement 182 relatif au cours d'eau Morpions et ses branches* adopté le 23 août 1972 est de compétence commune du bureau des délégués de Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que le règlement modifiant le Règlement 182 doit être adopté par le bureau des délégués de Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC Brome-Missisquoi, par le biais du bureau des délégués de Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu, à entamer la procédure visant l'adoption du *Règlement BD-01-0314 modifiant le Règlement 182 relatif au cours d'eau Morpions et ses branches*, afin d'y abroger la branche 66 du cours d'eau Morpions. Plus particulièrement, autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC Brome-Missisquoi à convoquer par courrier recommandé les membres du bureau des délégués de Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu, et de leur remettre l'avis de motion visant l'adoption du *Règlement BD-01-0314 modifiant Règlement 182 relatif au cours d'eau Morpions et ses branches* par lettre recommandée, conformément à l'article 445 du *Code municipal*.

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 04-0214 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 199  
RELATIF AUX BRANCHES NOS 16, 40, 40A, 40B, 40C, 46, 46A ET 53  
DU COURS D'EAU MORPIONS**

Avis de la motion est, par la présente, donné par monsieur Gilles St-Jean, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du Règlement 04-0214 modifiant le *Règlement 199 relatif aux branches nos 16, 40, 40A, 40B, 40C, 46, 46A et 53 du cours d'eau Morpions*, de façon à ce que la source de la branche 40 du cours d'eau Morpions soit située à l'ouest de la route 235.

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU –  
LAC ARTIFICIEL LOT 3 167 105 À BROMONT**

67-0214

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande d'aménagement de cours d'eau visant à construire un ruisseau de contournement pour dériver l'écoulement des eaux à l'extérieur d'un lac privé et l'excavation de sédiments présents au fond du lac situé sur le lot 3 167 105 à Bromont ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC*, les travaux d'aménagement de cours d'eau doivent être demandés à la MRC par résolution dûment adoptée par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont demande l'intervention de la MRC par sa résolution 2013-12-721;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a mandaté la firme Aqua-berge pour la réalisation des plans et devis et entend assumer les coûts des travaux;

**CONSIDÉRANT** que les travaux touchent la seule propriété du demandeur;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU  
ET RÉSOLU**

De nommer la firme *ALPG inc.* pour vérifier les plans et devis présentés par le propriétaire, de façon à s'assurer que les travaux ne causeront pas de préjudices aux propriétaires situés en amont, et pour vérifier la conformité des travaux qui seront effectués par le propriétaire conformément aux plans et devis approuvés par la MRC.

D'autoriser la firme *Aqua-Berge inc.* et/ou monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande de certificat d'autorisation au MDDEFP.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU –  
PROTECTION DU PIPE-LINE DANS LE RUISSEAU NORTH SUTTON**

68-0214

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande d'aménagement de cours d'eau visant à stabiliser les berges érodées et à installer un dispositif de protection (matelas de béton) afin de protéger les conduites situées dans l'emprise de *Pipe-Lines Montréal Ltée* sur le lot 3 981 134 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC*, les travaux d'aménagement de cours d'eau doivent être demandés à la MRC par résolution dûment adoptée par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dunham demande l'intervention de la MRC par sa résolution 014-14;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire, *Pipe-Lines Montréal Ltée* s'engage à obtenir toutes les autorisations gouvernementales requises, à fournir, suite aux travaux, une attestation de conformité signée et scellée par l'ingénieur ayant conçu les plans et à garantir les travaux pour une période minimale d'un an et à assumer les coûts des travaux;

**CONSIDÉRANT** les plans des travaux (dossier D-6861) préparés par le *Groupe conseil UDA inc.*;

**CONSIDÉRANT** que les travaux touchent la seule propriété du demandeur;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
ET RÉSOLU**

D'autoriser la réalisation des travaux d'aménagement du cours d'eau North Sutton sur le lot 3 981 134, tels que présentés, afin de protéger les conduites souterraines en place.

De nommer la firme *ALPG inc.* pour vérifier les plans et devis qui seront produits par le propriétaire, de façon à s'assurer que les travaux ne causeront pas de préjudices aux propriétaires situés en amont, et pour vérifier la conformité des travaux qui seront effectués par le propriétaire, conformément aux plans et devis approuvés par la MRC.

**ADOPTÉ**

**PROJET VERDISSEMENT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU  
AGRICOLE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE DURA-CLUB INC.**

69-0214

**CONSIDÉRANT** le projet *Verdissement des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans le bassin versant du ruisseau Morpions* financé par la Fondation de la Faune du Québec;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du projet, des diagnostics fauniques et agronomiques doivent être rédigés pour chacune des propriétés et que chaque propriétaire doit être rencontré individuellement;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs des propriétaires visés par les travaux à intervenir dans la branche 1 du cours d'eau Campbell sont membres du *Dura-Club inc.* possède l'expertise, les ressources et la connaissance du terrain pour mener à bien le projet;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDIA MORLOT  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU**

D'autoriser la signature d'une entente avec le *Dura-Club inc.* concernant l'élaboration de diagnostics agronomiques et fauniques pour chacune des propriétés riveraines de la branche 1 du cours d'eau Campbell et de la branche 2 du cours d'eau Morpions, la rencontre de chacun des propriétaires, la participation à la réunion des intéressés, la préparation des dossiers présentés au programme Prime-Vert du MAPAQ et la supervision des travaux financés par Prime-Vert, pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**REGROUPEMENT DES ACTEURS MUNICIPAUX DE L'EAU  
DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA (RAME-YAMASKA) –  
PARTICIPATION AU COMITÉ DIRECTEUR**

70-0214

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a participé aux États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska;

**CONSIDÉRANT** que ces États généraux visaient à intensifier les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'intégrité des écosystèmes aquatiques du bassin versant de la Yamaska;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi a signé, le 24 mai 2013, le Protocole des États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska (« le Protocole ») et que les cinq autres principales MRC du bassin versant y sont également signataires;

**CONSIDÉRANT** que les signataires du Protocole reconnaissent :

- Que le bassin versant doit faire l'objet d'une attention particulière et être géré en concertation;
- Qu'il convient de renforcer l'intégration régionale en mettant en relation les politiques et les législations et en mettant en œuvre des programmes d'intérêt commun indispensables à l'amélioration de la gestion des ressources à l'échelle du bassin;

**CONSIDÉRANT** que les signataires du Protocole expriment leur volonté de :

- Augmenter le niveau de la concertation, des ressources et de la mobilisation de tous les intervenants, essentielles au succès de ces efforts;
- Collaborer à l'identification des actions à prendre en charge par les acteurs concernés;

**CONSIDÉRANT** la lettre de monsieur Sylvain Michon, président de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), en date du 3 février 2014, invitant la MRC à participer au comité directeur du Regroupement des acteurs municipaux de l'eau du bassin versant de la Yamaska (RAME-Yamaska);

**CONSIDÉRANT** que la participation de la MRC à ce comité lui permettrait de contribuer à l'atteinte des objectifs énoncés par le Protocole;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER**

**APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT**

**ET RÉSOLU**

Que la MRC s'implique au sein du comité directeur du RAME-Yamaska et d'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet de la MRC Brome-Missisquoi, à participer au comité directeur du RAME-Yamaska.

D'autoriser des membres du personnel de la MRC, notamment monsieur Robert Desmarais, directeur général et les responsables de l'aménagement du territoire et de la gestion des cours d'eau à participer, dans le respect de leurs compétences, aux travaux du RAME, selon leur disponibilité et les besoins

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE PAIEMENT –  
TRAVAUX DANS LA BRANCHE 37A DU COURS D'EAU MORPIONS**

71-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX**

**APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT**

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'un montant de 16 905 \$, plus taxes les taxes applicables, à *Les Entreprises Réal Carreau inc.* pour les travaux de débroussaillage et d'enlèvement des obstructions effectués dans la branche 37A du cours d'eau Morpions (Ste-Sabine).

De répartir la présente dépense en quotes-parts aux municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

**ADOPTÉ**

**PAIEMENT DES HONORAIRES DE M<sup>E</sup> MICHEL CANTIN**

72-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID**

**APPUYÉ PAR RONALD STEWART**

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement des honoraires au cabinet *Bélanger, Sauvé Avocats* pour les services professionnels rendus par M<sup>e</sup> Michel Cantin pour les mois de novembre et décembre 2013, au montant de 11 069,08 \$ dans le dossier de médiation avec la MRC de La Haute-Yamaska pour la répartition des droits des carrières et sablières.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**PAIEMENT D'HONORAIRES DE M<sup>E</sup> ÉLAINE FRANCIS**

73-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER**

**APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN**

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement des honoraires au cabinet *Paradis, Lemieux, Francis, avocats S.E.N.C.* pour les services professionnels rendus par M<sup>e</sup> Éline Francis, au montant de 8 952,76 \$ dans le dossier de récupération de la créance de la MRC pour les droits de la carrière Bricon.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**PARTAGE DES DROITS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DE CARRIÈRES ET  
SABLIÈRES: AUTORISATION D'ENTAMER DES NÉGOCIATIONS  
AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

74-0214

**CONSIDÉRANT** que les négociations avec la municipalité d'Ange-Gardien sont suspendues depuis 2012, mais qu'une demande d'intervention auprès de la CMQ a été déposée par la MRC Brome-Missisquoi en juin 2011 (Dossier : CMQ-63986);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a transport de substances provenant du site de la carrière d'Ange-Gardien qui circule sur les voies municipales de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
ET RÉSOLU :**

Que la MRC rencontre de nouveau la municipalité d'Ange-Gardien par l'entremise de monsieur François Daudelin en compagnie du président du comité des carrières et sablières, du maire et du directeur général de la ville de Farnham afin de parvenir à une entente sur le partage des redevances issues de Carrière Ange-Gardien.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE LANCER LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR UN  
RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE AÉRIEN LIDAR**

75-0214

**CONSIDÉRANT** qu'un exercice de relevé topographique aérien devrait être fait au printemps 2014 afin de valider les déclarations des exploitants de carrières et sablières;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant à cet effet est prévu au budget 2014;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR CLAUDIA MORLOT  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement de l'appel d'offres afin d'effectuer un relevé topographie aérien (LIDAR) sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, afin de procéder à la validation des déclarations des exploitants de carrières et sablières.

**ADOPTÉ**

**COMPTES À PAYER**

76-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les deux (2) dépenses excédant le pouvoir du comité administratif en date du 4 février 2014, à savoir:

Commission scolaire Val-des-Cerfs (ressources prof. juillet 2013 à juin 2014)	10 897 \$
CSSS La Pommeraie (conseillère promotion santé et nutrition)	14 024 \$

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**INVITATION À UN COLLOQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS SUR LA GOUVERNANCE PUBLIQUE**

Monsieur Robert Desmarais informe le conseil que la Commission scolaire Val-des-Cerfs souhaite tenir un colloque sur la gouvernance des organismes publics et parapublics où seraient réunies les CSSS, le municipal et le scolaire. Compte tenu de l'information reçue, la Commission scolaire doit préciser davantage les objectifs et le contenu de la rencontre afin qu'ils répondent davantage aux préoccupations actuelles du milieu municipal.

**INVITATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS POUR ADHÉRER À UN ENGAGEMENT DE TOUS LES INTERVENANTS POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE**

Monsieur Desmarais informe les maires que la Commission scolaire Val-des-Cerfs souhaite rencontrer l'ensemble des municipalités relativement à la réussite scolaire.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DU CLD DE BROME-MISSISQUOI**

77-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DUCHARME  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser Messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer l'Entente concernant la gestion du CLD de Brome-Missisquoi 2012-2014 au nom et pour le compte de la MRC.

**ADOPTÉ**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT ET REDDITION DE COMPTE AU MAMROT**

78-0214

**CONSIDÉRANT** que l'Entente de gestion entre le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la MRC Brome-Missisquoi a pris fin le 31 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement a convenu de reconduire pour 2014 les mesures de l'Entente 2007 – 2013 sur un partenariat fiscal et financier;

**CONSIDÉRANT** que le financement à la MRC Brome-Missisquoi pour 2014 nécessite la signature dudit Avenant;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, à signer l'Avenant à l'Entente de gestion MRC – MAMROT au nom et pour le compte de la MRC. D'adopter et de transmettre les attentes 2014 de même que le rapport sur l'état d'avancement des attentes 2013, le tout, tel que présenté séance tenante.

De demander au Ministre de verser à la MRC, sur acceptation de son rapport, l'aide financière 2013 prévue à l'entente.

**ADOPTÉ**

**NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ AUX FINS DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'ÉPANDAGE (MDDEFP) DANS LE CADRE DE LA PÉPINIÈRE DE BANDE RIVERAINE**

79-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le responsable de la pépinière de bandes riveraines de la MRC Brome-Missisquoi à signer l'Entente d'épandage ainsi que tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, dans le cadre du fonctionnement de la pépinière de bandes riveraines.

**ADOPTÉ**

### **CORRESPONDANCES**

- La Ville de Bedford exprime son mécontentement à la MRC relativement au mode de répartition des droits provenant de l'exploitation des carrières et sablières et fait état des inconvénients reliés au camionnage sur leur territoire. La Ville de Bedford demande à ce que le mode de répartition soit révisé.
  - Ce dossier sera porté à l'attention du comité des carrières et sablières.
- Rappel : 5 à 7 Place aux Jeunes le 13 mars 2014.
- Participation (demande de commandite) au Gale des Agristars : le conseil conclu de ne pas y participer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Agrile du frêne** : Monsieur Desmarais rappelle la rencontre sur l'agrile du frêne tenue par l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 16 janvier 2014. Ainsi, en raison de la découverte de l'agrile du frêne à Granby, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 la zone règlementée inclura les territoires des MRC de La Haute-Yamaska, de Brome-Missisquoi et des Maskoutains. Conséquemment, il sera interdit de sortir tout matériel de frêne en dehors de la zone règlementée.
  - Exemples de matériel visé :
    - > frênes entiers ou morceaux de frêne;
    - > billes ou branches de frêne;
    - > bois d'œuvre de frêne
    - > bois ou écorce de frêne
    - > bois de chauffage de toutes les essences.
- **Colloque sur l'importance de l'industrie manufacturière** se tiendra le 3 avril prochain au Château Bromont. Environ 300 personnes sont attendues. L'information à cet égard sera acheminée à l'ensemble des municipalités.


### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

80-0214

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Arthur Fautoux, préfet

  
\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.